

N° 89
Mars 2018

Prix : 1 €

FSU 52

Fédération Syndicale Unitaire de la Haute-Marne

CHAUMONT PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Le service public, on l'aime, on le fait avancer !

Trimestriel, N°CPPAP 0121S07692 ISSN 1271-3570
Dépôt légal n° 278 - Année 1996 - Imprimé par nos soins
Directrice de la publication: Catherine Jacques
FSU 52, 46 rue Victoire de la Marne 52000 Chaumont
Tél : 07 81 21 94 68 Mel : fsu52@fsu.fr Site : http://sd52.fsu.fr

déposé le 30 / 03 / 2018

U.

F.S.U.

**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

SOMMAIRE SPECIAL STAGE

Page 1 :
Présentation du stage

Pages 2 et 3 :
Modalités pratiques et
organisation de la journée

Page 4:
Déclaration SNUEP-FSU

La FSU52 vous propose une journée de STAGE, le **Vendredi 1er juin** à Chaumont :

Histoire et avenir de la FSU et du syndicalisme

La mobilisation du 22 mars dans la Fonction Publique a été plus forte que le 10 octobre, tant au niveau grève que dans les manifestations. Pour autant, face à l'ampleur et à la gravité des projets gouvernementaux, est-ce satisfaisant ? Et surtout est-ce que cela sera suffisant pour éviter le pire, voire, faire aboutir nos revendications ?

Depuis longtemps, les syndicats, et la FSU, s'interrogent sur des moyens d'actions à proposer qui mobilisent et répondent à vos attentes.

De la répression abusive des manifestations contre la loi travail au licenciement de représentants syndicaux, en passant par les événements récents à la fac de droit de Montpellier, on assiste à une évidente volonté d'affaiblir le mouvement syndical.

Quand au droit de grève, il a été largement entamé avec la mise en place du Service Minimum d'Accueil et la politique médiatique de discrédit qui poursuit son

œuvre et à laquelle participent largement les élus dont le ministre de l'Education expliquant récemment : « On n'a pas besoin de grève en France ».

Les représentants des personnels, eux, sont de plus en plus remis en cause. Les CHSCT, dont l'efficacité grandissante commence à déranger, sont évidemment sur la sellette.



Dans ce contexte d'attaques sans précédent il nous a semblé important de faire un retour sur l'origine et les fondements du syndicalisme.

La FSU vous propose une journée de stage avec l'intervention d'une représentante de la FSU nationale et la présence de fondateurs et fondatrices de la section Haut-Marnaise, du SNUipp et du SNES.

Oui, les syndicats sont nécessaires. Nous avons besoin nous rencontrer, d'échanger, d'agir pour défendre nos idéaux, notre vision de la société.

Cathy Jacques



Stage « Histoire et avenir de la FSU et du syndicalisme »

Ce stage est destiné à tous les personnels enseignant.e.s et non enseignant.e.s du département. Il se déroulera :

Vendredi 1er juin 2018
à l'ESPE rue du 14 juillet à Chaumont
de 9h à 16h30

Important :

Vous devez demandeur une autorisation d'absence pour ce stage syndical à votre chef d'établissement, le DASEN ou votre supérieur hiérarchique pour tous ceux et toutes celles qui ne sont pas dans l'Education Nationale, au **moins un mois à l'avance**. (voir modèle ci-joint.) **Pour les enseignant.e.s du 1er degré, remplir le formulaire "autorisation d'absence" uniquement.**

Cette autorisation est de droit si vous respectez ce préavis:

*La demande doit être déposée auprès de votre supérieur hiérarchique au plus tard, un mois avant le début du stage.

*L'autorisation n'est pas délivrée par le supérieur hiérarchique, mais par l'autorité administrative compétente (Rectrice, DASEN, Président du Conseil régional, du Conseil départemental...). **Celles-ci ont été prévenues de l'organisation de ce stage.**

*Une non réponse dans un délai de 15 jours précédant le début du stage équivaut à une autorisation accordée (le refus, très rare, doit être motivé).

*Une attestation de présence au stage vous sera fournie le jour même et pourra être donnée à votre administration si elle en fait la demande.

Tous les fonctionnaires et agents non titulaires de l'État ont droit à 12 jours par an de congé pour formation syndicale avec versement intégral du salaire. (maximum 12 jours / an).

Inscrivez-vous dès que possible auprès de la FSU52 en envoyant un mail à l'adresse suivante : fsu52@fsu.fr

***Réservation pour le repas de midi à faire avant le 14 mai !
Pour les syndiqué.e-s, les frais de repas seront pris en charge par la FSU,
et les frais de déplacement en partie.***

9 h / 9 h 30 : accueil

**L'histoire du mouvement syndical :
de sa naissance au 19ème siècle à aujourd'hui**

12 h30 / 14h00 : Repas

Le mouvement syndical enseignant :
- avant 1939 : les amicales et la CGT
- la FEN
- de 1984 à aujourd'hui, la rupture

Les élections professionnelles : enjeux pour l'avenir

16 h 30 : clôture du stage

Modèle de demande d'autorisation d'absence

(à envoyer 1 mois avant le début du stage par la voie hiérarchique)



Nom
Prénom
Grade
Lieu d'exercice

à Mme la Rectrice d'Académie, M. le Président
de la Région, du Conseil Général...

s/c de M. le Principal , le Proviseur de.....

Madame/ Monsieur (la Rectrice, le Président du Conseil Général..)

Conformément aux dispositions de la loi n° 84/16 du 11/01/1984 (art 34 alinéa7), du statut général des fonctionnaires, de la loi n° 82-997 du 23 /11/1982 (art 2) pour les agents non titulaires de l'État, de la loi n° 84-53 du 26 /01/1984 (art 57) et au décret n° 85-552 du 22 mai 1985, au décret n° 886676 du 6 mai 1988 pour la FPH, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé d'une journée :

le vendredi 28 avril 2017, de 9h à 16h30, pour participer à un stage de formation syndicale. Il se déroulera dans les locaux de CANOPE, à Chaumont.

Ce stage est organisé par la FSU 52 , sous l'égide du Centre National de formation syndicale de la Fédération syndicale unitaire, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale. (JO du 30/01/2009 pour la FPE et arrêté du 30/11/2009 pour la FPT).

Date et signature

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question : fsu52@fsu.fr ou 07.81.21.94.68

Bulletin de participation *A envoyer avant le 14 mai 2018*

Informations à communiquer par mail à fsu52@fsu.fr (de préférence)
Ou par courrier à FSU, 46 Rue Victoire de la Marne 52000 Chaumont

Nom:

Etablissement :

Fonction :

Syndiqué·e (si oui, quel syndicat) : Oui (.....) Non

Participera au stage le Vendredi 1er juin à Chaumont

Prendra son repas Oui Non

Sujet(s) que je souhaiterais voir abordé(s) lors du stage :

.....

Déclaration SNUEP-FSU au CTSD du 27/03/2018

La formation professionnelle des jeunes : il y a les lycées pour ça !

La FSU, engagée au quotidien pour la réussite de tous les jeunes, pour l'égalité et pour la démocratisation scolaire, réaffirme la nécessité de conforter et renforcer la voie professionnelle publique.

Les établissements publics d'enseignement professionnel, qu'ils relèvent du Ministère de l'Éducation nationale ou des Ministères chargés de l'Agriculture ou des Affaires maritimes, sont une voie de réussite pour de nombreux jeunes. Ils accueillent tous les élèves sans sélection préalable et sans discrimination.

Souvent le dernier rempart pour lutter contre le décrochage scolaire, la voie professionnelle scolaire permet aux jeunes d'accéder à un premier niveau de qualification par un diplôme – deux éléments essentiels pour sécuriser leur parcours scolaire et professionnel – et pour beaucoup d'avoir la possibilité de poursuivre des études dans l'enseignement supérieur.

Pourtant, cette voie est fréquemment fragilisée par les choix politiques successifs.

Une fois de plus, pour répondre aux exigences des seules organisations patronales, le gouvernement va accentuer les difficultés des établissements publics. Les mesures envisagées comme la modification des dispositifs de financement, les modifications des systèmes de gouvernance renforçant le poids du privé, le mixage des parcours et des publics, la fusion des diplômes professionnels, le renforcement du rôle des branches dans les programmes et les politiques certificatives, ne sont aucunement motivées par l'intérêt des jeunes. Ces dispositifs vont au contraire aggraver leurs conditions d'études et mettre à mal le travail des personnels.

Le rapport de la députée LREM Calvez et du Chef Marcon sur la voie professionnelle scolaire n'est certes qu'un rapport, mais il est censé fixer un cadre aux négociations qui se sont ouvertes le 6 mars avec le ministère.

En assujettissant la voie professionnelle aux desiderata des entreprises et aux promoteurs de l'apprentissage, en limitant son ambition à la seule insertion professionnelle des jeunes qui la fréquenteront, ce cadre abandonne l'ambition première des missions du service public de la formation professionnelle.

Ce rapport érige une vision purement adéquationniste de la voie professionnelle que nous ne partageons pas et occulte complètement son aspect émancipateur déjà mis à mal par les gouvernements précédents.

Les lycées professionnels et leur réalité quotidienne sont totalement ignorés, et aucune des mesures annoncées ne sera susceptible de le valoriser ou de modifier la perception qu'en a le « grand public ». Pire encore, ce rapport est également porteur de graves menaces sur les conditions d'études des élèves, de travail et du statut des personnels.

Dans un contexte où les défis à relever sont nombreux : transition écologique, numérique, lutte contre le chômage des jeunes, la FSU rappelle que la place des établissements publics de formation professionnelle doit être confortée et renforcée. Avec un meilleur taux d'accès au diplôme, la voie professionnelle publique contribue davantage à éviter les sorties sans qualification. Enfin, elle assume pleinement la double finalité des diplômes : poursuite d'études et insertion professionnelle.

La FSU et ses syndicats SNUEP, SNETAP, SNES et SNEP appellent les personnels à se mobiliser pour l'enseignement professionnel public, pour une action publique d'éducation au service de l'intérêt général, de la réussite des jeunes et pour que les personnels retrouvent les conditions de travail leur permettant de mener à bien la mission de service public d'éducation.



Et vous croyez qu'on allait
se laisser faire les poches
sans crier au voleur ?

Découvrez ce que fait la FSU
pour défendre la rémunération
des fonctionnaires

En voir + sur www.fsu.fr

